

COIN BUSINESS : Ubu est mort ! Vive Cyberubu !

26-06-2007

(in Les 2 minutes du peuple - François Pérusse)

A partir du 1er juin, toutes les démarches administratives de création d'entreprise sont possibles sur le site <http://www.greffes-formalités.fr/>. Pour devenir entrepreneur en quelques clics, il suffit d'un accès à internet, d'un scanner et de sa carte bancaire.

Le commentaire oomark

C'est un vrai pas en avant que cette faculté de créer désormais son entreprise par Internet. Il demeure qu'on est encore loin de la simplicité de la déclaration d'impôts. Contrairement aux annexes fiscales, les justificatifs de création d'entreprise doivent en effet être non seulement numérisés, mais aussi envoyés par courrier. Tous ceux qui ont pratiqué les Centres de Formalités des Entreprises (CFE) savent que, malgré de réelles améliorations ces dernières années, il en manque toujours.

Cette percée technologique va dans le bon sens, mais on attend avec impatience un prochain sketch sur le help-desk internet du CFE ;-))